

Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie a été consulté dans le cadre de la consultation écrite, prévue par l'article 5 du chapitre I de son règlement intérieur et l'article 9 du décret n°68-376 du 26 avril 1968, modifié. Le recours exceptionnel à cette consultation, a été décidé par le 1<sup>er</sup> Vice-Président François-Xavier PRIOLLAUD, en raison d'une situation d'urgence, nécessitant une décision du conseil, dans des délais trop brefs pour que cette décision puisse intervenir en séance ordinaire.

Cette question sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, pour compte rendu du Président, indication des avis recueillis et du résultat du vote.

- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF de Normandie en date du 19 avril 1995 prenant en charge l'opération 920811 – 76 – DUCLAIR « PPRI »,
- Vu la Convention de Réserve Foncière n°96021 du 22 mars 1996 liant la commune de Duclair et l'EPF de Normandie,
- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011 et le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**D'augmenter** l'enveloppe projet de l'opération 920811 – 76 – DUCLAIR « PPRI » et de la porter à 534 771,76 € HT, soit une enveloppe de 533 571,76 € augmentée de 1 200 € HT.

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,

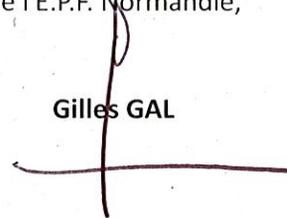
**François-Xavier PRIOLLAUD**



Délibération approuvée  
A Rouen, le  
Le Préfet,

Le Directeur Général  
de l'E.P.F. Normandie,

**Gilles GAL**



**L'adjoite au secrétaire général  
pour les affaires régionales  
responsable du pôle  
Politiques Publiques**

  
**Corinne GOILLOT**



25 AVR. 2024